

BUREAU DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE 94

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

Excusé.e.s :

Bernard ELGHOZI,

Geneviève CARPE,

Denis DUCASSE,

Michèle de PREAUDET.

1 - RETOUR SUR LA SEANCE PLENIERE DU CTS DU 23 NOVEMBRE 2022.

Les membres du bureau émettent un avis très positif sur cette séance plénière consacrée au volet santé du CNR. Au-delà de la participation, entre 50 et 60 personnes, il faut souligner la qualité des échanges. Celle-ci s'explique par la mobilisation dont ont bénéficié les quatre groupes thématiques dont la constitution a été décidée par le CTS le 18 octobre et par l'ouverture de ces groupes à des experts non membres du CTS. Ceci confirme la nécessité d'une ouverture des travaux de ce dernier dans son fonctionnement courant comme dans sa finalité de constituer un levier de la démocratie sanitaire par l'appel à l'intelligence collective et l'appui sur les énergies disponibles.

Le succès de cette séance du CTS donne l'envie de prolonger cette démarche, ceci d'autant plus que la contribution du CTS à l'élaboration du futur PRS va nécessiter de l'amplifier.

La mission du bureau dans ce contexte, est de prolonger la dynamique créée à l'occasion du CNR Santé en repérant toutes les richesses existantes (experts en santé publique, élus locaux, responsables des mouvements associatifs, etc.).

2 - L'ETAPE SUIVANTE : LA CONTRIBUTION A L'ELABORATION DU PRS 3.

Comment "capitaliser" et amplifier ce qui a été réussi en quelques semaines, du 18 octobre au 23 novembre pour élaborer l'étape suivante ?

Comme souligné plusieurs fois, la contribution au volet santé du CNR constitue très certainement un "tour de chauffe" de celle pour le futur PRS 3. Ceci en partant des trois axes structurants définis cet automne : la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la mobilisation des politiques publiques en faveur de la santé, le local comme levier principal de l'action en santé publique. En les conjuguant avec les quatre thèmes retenus et élaborés pour le CNR santé.

Ceci se concrétiserait de la façon suivante. Tout d'abord, faire de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales le facteur commun de nos réflexions, en "irriguant" de façon transversale les autres thèmes et groupes de travail ce qui va permettre à ces derniers de préciser en quoi leurs propositions peuvent contribuer à réduire ces inégalités.

Ce "croisement" donnerait lieu à la création de quatre groupes:

- un groupe chargé du volet santé mentale du PRS en combinant l'activité de la commission spécialisée santé mentale (CSSM) dont c'est d'ailleurs la mission selon le Code de la santé publique et le groupe santé mentale du CNR. Les modalités concrètes de cette combinaison seront précisées par Bernard ELGHOZI, président de la CSSM et ses deux vice-présidents, Pascal CACOT et Philippe LANGUENOU qui a d'ailleurs animé ce groupe du CNR.

- un groupe chargé du volet prévention/promotion de la santé. Ceci en reprenant les préconisations du groupe CNR Santé mais en les élargissant tout en veillant à renforcer la contribution des usagers et de leurs représentants via la commission spécialisée du CTS, ces derniers étant au cœur de la faisabilité des politiques préventives.

- un groupe chargé du volet permanence des soins qui pourrait reprendre les préconisations faites pour le CNR en y associant certaines du groupe médecin traitant qui se combinent souvent. Dans le mail de propositions qu'il a adressé avant la séance du bureau, Denis DUCASSE propose que le professeur Nicolas NOEL qui a rapporté pour le groupe permanence des soins le 23 novembre prolonge son implication ce qui renforcerait par ailleurs l'engagement en général des services hospitaliers.

- un groupe chargé de la mobilisation des politiques publiques consacré à l'approche par les déterminants de la santé. Ce groupe devra intégrer dans ses travaux la démarche d'ensemble du futur PRSE 4, celui qui traite des politiques environnementales.

La CPAM disposera de toute latitude pour apporter son expertise à ces travaux en y contribuant selon la forme qui lui semblera la plus opportune, sachant que par ailleurs elle est invitée es qualité à participer aux travaux du PRS.

Ces groupes auront toute liberté pour définir leurs modalités et calendrier de travail et fonctionneront dans la transversalité la plus complète.

Pour ceci, il est proposé de constituer une base de données informatique du CTS qui permette à celui-ci d'être un lieu d'échanges, fondé sur l'accès égalitaire à l'information et la possibilité réelle de réagir à l'actualité "au fil de l'eau".

Non pas une Nième base de données dans le champ de la santé car il en existe déjà de nombreuses généralistes ou spécialisées avec des gestionnaires diversifiés....mais un lieu d'échanges qui se focalisera sur les cinq thèmes et groupes de travail qui viennent d'être présentés et qui sont susceptibles de rassembler les actrices et acteurs de la santé et celles et ceux du social et du médico-social, les professionnels de ces secteurs et les élus locaux, les associations d'usagers et l'institutionnel.

Elle sera rattachée au site informatique de l'ARS Ile de France et animée par le bureau du CTS.

Elle comprendra:

- la mise en ligne systématique des documents du CTS (compte rendus des plénières, du bureau, des commissions spécialisées, etc.) mais aussi des notes produites par ses membres.

- des échanges entre les partenaires et le bureau sur telle ou telle des cinq thématiques citées plus haut.

L'ensemble des maires ainsi que les trois présidents des établissements publics territoriaux seront informés de sa création, sachant que depuis septembre les 18 parlementaires du Val de Marne sont associés aux travaux du CTS.

Il en sera de même pour les acteurs associatifs du département ainsi que les organisations syndicales.

Par ailleurs, le bureau souhaite que :

-soit envisagée la possibilité d'organiser des soirées thématiques en visioconférence pour contribuer à l'élaboration du PRS 3, organisées soit par le CTS soit par l'un des cinq groupes cités plus haut mais ouvertes à toutes et à tous.

- la contribution du CTS au CNR santé, dans sa version finalisée, soit adressée aux 360 personnes qui ont été destinataires du relevé de décisions de la séance du 23 novembre, mais en leur proposant de diffuser ce document à qui bon leur semble, selon leurs réseaux professionnels et/ou associatifs.

- lorsque les contributions des huit départements d'Ile de France seront mises en ligne sur le site de l'ARS, d'examiner parmi celles formulées par les sept autres départements, celles qui pourraient être transposables au Val de Marne, en opportunité comme en faisabilité.

Pour mettre en application ces orientations générales, le bureau décide de convoquer le CTS en séance plénière le 18 janvier prochain à 12H30 en visioconférence.